



Mail avocat commun...

Par pefra

Bonjour

Mon mari produit dans le cadre de la procédure de divorce un message que j'ai rédigé a notre avocat commun , je l'avais effectivement mis en copie , mais en a t -il le droit , cela m'apparait surprenant ?

Par Isadore

Bonjour,

Puisqu'il était en copie, pourquoi n'en aurait-il pas le droit ? Chacun est libre de montrer sa correspondance à qui il veut.

Par pefra

oui mais il s'agit tout de même d'un mail adressé à un avocat !!

Puis je en faire de même avec un mail qu'il m'a transmis mais qui concerne un ammi a lui qui écrit d'ailleurs à ce même avocat ?!

J'aurai vraiment besoin de le produire.

Puisqu'il me l'a transmis, oui ?

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez tout à fait produire un mail dont vous avez été l'expéditeur ou destinataire ; néanmoins si ce mail a été fait dans le cadre du secret professionnel de l'avocat, c'est surtout lui qui pourrait se retourner contre vous .

Par contre vous avez un avocat, et donc au lieu de faire potentiellement une erreur de stratégie par rapport à vos demandes dans le cadre du divorce, il faut le laisser décider si une pièce sert à quelque chose , ou pas .

Une guerre des tranchées peut desservir dans le cadre d'un divorce : je ne vois pas bien l'intérêt du mail produit par lui dans ce cadre (à part vous provoquer et que vous n'argumentiez pas sur l'essentiel de vos demandes).

Voyez avec votre avocat .

Par Isadore

Bonjour,

En l'occurrence, il s'agissait d'un message écrit à un avocat ET à votre époux. L'avocat est tenu au secret professionnel, votre époux est libre de montrer à qui il veut les courriers qu'on lui adresse. Si vous n'avez pas envie que l'autre sache ce que vous écrivez à l'avocat, il ne faut pas lui adresser une copie de vos courriers.

Je ne vois pas trop ce que vous comptez faire avec un message concernant un ami, mais si votre avocat actuel pense qu'il y a quelque chose à en tirer, vous faites bien ce que vous voulez. Si votre mari voulait que ça reste un secret, il ne vous l'aurait pas transmis.

Par Heniri

Hello !

Pefra est-il bien raisonnable par ailleurs d'avoir le même avocat que votre mari avec lequel vous êtes en conflit au point de divorcer ?

A+

Par pefra

LE mail en question que l'ami mon mari à l'époque m'a transmis est un simple courrier qu'il adresse à cet avocat que mon mari lui avait recommandé(il ne le connaît pas et il n'est pas pénaliste) , dans lequel il explique qu'il doit être auditionné pour des faits de harcèlement sexuel sur une jeune fille.....(cet homme est âgé)

Mon mari était expert psy auprès de la Cour , cet homme lui avait demandé de le briffer avant son audition?..

Aujourd'hui cet homme dans une attestation outrancière et mensongère , se fait passer pour le bon samaritain, sauveur de mon mari, et évidemment je suis la vilaine, je souhaite juste éclairer le juge sur la réalité des faits et démontrer qu'il s'agit d'une attestation de complaisance.

Donc tout les mails qu'il a pu m'a envoyer: avocat , notaire, etc... je peux les produire ?

La seule façon de faire éclater la vérité sur les magouilles et la vraie personnalité de mon mari...qui se sert également de sa patientèle pour des témoignages.....

Par yapasdequoi

Vous multipliez les questions et les informations données sont partielles.
C'est délicat de vous donner des réponses blanc ou noir sans connaître tout le dossier.
Puisque vous avez un avocat (qui n'est pas commun avec votre mari), c'est à lui de vous répondre avec toutes les infos de votre dossier et à définir la stratégie pour contrer ces attestations.
Il y a éventuellement une procédure pénale à ajouter à celle au civil.

Par Isadore

Bonjour,

*

La règle de base est qu'il est légal de diffuser à tous vents sa correspondance personnelle. Cependant, selon le contexte, l'intention et le contenu de cette correspondance, cela peut devenir répréhensible.

*

Il n'est pas interdit pour un homme de consulter un médecin ou un ami pour se faire conseiller avant une audience. De même, que, au hasard, il n'est pas interdit à une femme qui veut divorcer de se renseigner sur un forum en ligne. Expliquer aux accusés comment se comporter, que dire, que faire, que taire... est même une des bases du métier d'avocat pénaliste.

*

Pour le reste, comme je l'ai dit, cet homme pourrait être tout à la fois l'amant de votre mari et l'assassin de sa propre mère que cela ne prouvera pas que son attestation est fautive. Un parfait truand peut témoigner honnêtement.

*

Et comme vous le conseillent les autres, voyez avec votre avocat qui jugera sur pièces.